



Delai prescription d un acte exequature (argents)

Par **paix**, le **25/02/2016** à **04:15**

Bonjour Maitre,

Après un acte exequature pour faire reconnaitre un jugement du Canada condamnant mon frere a paye mes frais d avocats. J aimerai savoir si l exequature a un delai de prescription aussi ? sachant que mon frere est une personne insolvable actuellement...il sera 'peut etre solvable 'seulement au deces de notre mere residente en France(dans 20ans au moins) c est la seule facon pour moi de faire payer mon du !

Merci Maitre

Par **youris**, le **25/02/2016** à **10:01**

bonjour,

l'exéquatour étant un jugement, sa durée de validité doit être la même que celle des autres jugements c'est à dire 10 ans.

salutations